Zeitschrift: Bulletin de la Société Fribourgeoise des Sciences Naturelles = Bulletin der Naturforschenden Gesellschaft Freiburg

Herausgeber: Société Fribourgeoise des Sciences Naturelles

Band: 96 (2007)

Rubrik: Pro Natura Fribourg : rapport d'activité

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Rapport annuel 2006 : Pro Natura Fribourg

JACQUES ESCHMANN
Président de Pro Natura Fribourg

Engagements non tenus

Le droit de recours des associations est une nécessité. Il a permis d'éviter bien des catastrophes. Toutes les tentatives pour le supprimer ont jusqu'ici échoué, même s'il ressort égratigné des débats parlementaires. Pro Natura l'a toujours utilisé avec discernement. Durant les années 2005 et 2006, le Comité ne s'est opposé qu'à huit projets et est allé seulement deux fois à l'instance supérieure, jamais jusqu'au Tribunal fédéral.

Parfois même, telle opposition n'est pas le refus d'un projet, mais la seule manière de l'améliorer ou d'obtenir les mesures de compensation exigées par la loi. Commence alors une négociation à l'issue de laquelle le promoteur (commune, syndicat ou particulier) accepte des mesures qui permettent le retrait de l'opposition. Une convention est signée, une servitude est obtenue ou des promesses de mesures d'accompagnement sont données.

L'affaire en reste là, le promoteur peut réaliser son projet et la protection de la nature ou du paysage y trouve son compte. Il y a malheureusement parfois un hic, lorsque les engagements pris ne sont pas tenus. Deux exemples.

Commune de Fribourg : Pro Natura a accepté qu'une entreprise goudronne une partie d'un pré pour y entreposer du matériel. Comme ce pré était justement une mesure de compensation pour un agrandissement réalisé quelques années auparavant, une renaturation des rives de la Sarine dans la partie supérieure du Lac de Pérolles (Pisciculture) a été demandée en échange. Une convention a été signée avec les entreprises propriétaires de ces rives et la mesure fait partie des conditions d'approbation du projet. Mais les entreprises refusent maintenant de mettre en pratique leur engagement, alors même que le terrain concerné figure en zone verte de protection du paysage au plan d'affectation des zones de la commune.

Route du Cousimbert : Bien qu'ayant gagné au Tribunal administratif, Pro Natura a accepté de signer une convention avec le syndicat d'alpage pour éviter un recours au Tribunal fédéral. En application de cette convention, un

seuil devait être posé sur la route pour empêcher le passage des véhicules ordinaires. Sur demande du syndicat, Pro Natura a accepté de différer cette mesure jusqu'à la fin du chantier du chalet du Gros Cousimbert. Le chalet a été inauguré, mais toujours pas trace de l'obstacle.

Ces exemples ne sont que la partie visible d'un iceberg fait d'une multitude de violations plus ou moins graves des lois et des règlements. La politique de fait accompli est pratique courante : élargissements de pistes d'alpage, aménagements de places de parc, transformations d'immeubles, saccages de haies, drainages et autres travaux exécutés sans autorisation ou permis de construire. Même une dénonciation à l'autorité compétente n'est pas un gage de mise au pas. Trop souvent, celle-ci ferme les yeux, se contentant d'une justification douteuse.

Pour découvrir les moutons noirs, faudra-t-il que Pro Natura se méfie de tous les moutons ?

Rapport d'activité

L'année 2006 dans la réserve du Vanil Noir

Pro Natura en collaboration avec le journal « Terre et Nature » a mis sur pied une série d'excursions nature en Suisse romande. Ces balades destinées au grand public se déroulent dans les espaces préservés que sont les réserves naturelles. Elles sont programmées tout au long de l'année et permettent de découvrir des milieux variés : tourbières, forêts alluviales, pâturages alpins… Dans ce cadre, l'excursion organisée le 19 août « Sur la trace des bouquetins » dans le vallon des Morteys a connu un vif succès. Pas moins de 26 personnes ont suivi le guide du jour. Les bouquetins et les chamois étaient au rendez-vous … Un spectacle dont on ne se lasse pas.

Le succès de la brochure *« Randonnée naturaliste dans la réserve naturelle du Vanil Noir »* ne se dément pas. Une troisième édition en français a vu le jour en 2006. Quelques mises à jour ont été effectuées et nous avons aussi profité de rafraîchir la page de garde. Rappelons que l'édition originale date de 1999 et que le prix de vente est resté identique : 8.- l'exemplaire.

Parc naturel régional Gruyère - Pays d'Enhaut : plusieurs séances de travail ont eu lieu durant l'été. Pro Natura a notamment participé au groupe de travail Nature. Les réserves dont nous sommes propriétaires dans la région (Vanil Noir, Pierreuse) représentent en effet un atout pour le futur parc. Quelques actions concrètes ont été élaborées (restauration de murs en pierres sèches, promotion de lisières forestières étagées et de vergers à haute tige), actions qui devraient être réalisées en 2007.

Projet « canons » à Charmey

Au mois d'avril 2006, un projet d'installation d'enneigement artificiel à Charmey (24 canons à neige) est mis à l'enquête publique. D'entente avec le WWF Fribourg, nous avons fait opposition à ce projet devisé à plus de 3 millions de francs.

Selon le plan directeur cantonal et les directives fédérales, l'enneigement artificiel doit être limité aux seuls endroits problématiques d'un domaine skiable, comme le bas des pistes ou des passages faiblement enneigés. Il est déconseillé sur des surfaces situées au-dessous de 1300 à 1500 m pour des raisons climatiques et économiques. Or dans le cas présent, il est prévu d'enneiger une piste entière située entre 1100 et 1600 m.

Ce projet n'est pas soumis à une étude d'impact sur l'environnement en tant que telle (surface < 5 ha). Mais cela ne le dispense pas d'une notice d'impact selon l'ordonnance cantonale en la matière. En l'état, on ne sait pas encore si des associations végétales précieuses seront endommagées. Suite à notre opposition, quelques informations nous ont été fournies sur l'importance de l'enneigement artificiel (durée de la période d'enneigement, consommation prévisible d'eau et d'électricité, qualité de l'eau utilisée, utilisation d'adjuvants chimiques…). Une étude géotechnique est en cours.

Enfin, on entend développer dans la région un tourisme doux qui s'inscrirait dans la dynamique du parc naturel régional Gruyère - Pays d'Enhaut. Cette installation est-elle compatible avec cette philosophie ?

Routes alpestres et forestières

Les projets de nouvelles routes se font heureusement plus rares, une des seules conséquences positives de la diminution des moyens financiers dévolus aux forêts. Notre association n'en reste pas moins active, et c'est la mise en application des interdictions de circuler qui nous occupe particulièrement. En 2006, nous avons participé à un groupe de travail dont le but était de proposer un concept de régulation de la circulation sur l'ensemble des routes des Préalpes singinoises. Le rapport présenté est le résultat d'un compromis qui ne nous satisfait qu'à moitié, puisqu'il fait la part trop belle aux buvettes et fromageries d'alpage, dont la survie ne semble dépendre que du seul accès motorisé. Nous admettons que certaines routes peuvent rester ouvertes à tous, afin de mieux faire accepter la fermeture du reste et de permettre aux personnes à mobilité réduite de profiter de ces paysages. Cela doit pourtant rester l'exception, sans quoi l'application sera incontrôlable. Il faut rappeler que la vocation première de ces routes est de faciliter l'exploitation agricole et sylvicole, c'est du moins ce qu'affirment les autorités lorsqu'elles désirent faire passer un nouveau projet.

Encore des jardins favorables aux papillons

Notre section a continué la certification des jardins aménagés de manière naturelle, suite au concours national qui a été lancé au niveau suisse. L'intérêt pour cette action n'a pas faibli, puisqu'une trentaine de labels ont été décernés en 2006 dans le canton. Tous les participants ont reçu la visite de spécialistes qui ont procédé à l'évaluation de la valeur biologique des jardins et offert leur expérience pour améliorer encore l'accueil de la faune et de la

flore indigènes dans ces espaces qui revêtent souvent un potentiel inexploité. Nous proposons cette certification encore en 2007. Afin d'y participer, il faut impérativement remplir et nous retourner le formulaire d'inscription jusqu'au 31 mai. Les documents nécessaires peuvent être téléchargés sur notre site internet (www.pronatura.ch/fr) ou commandés à notre secrétariat.

Pour 2007, nous lançons un appel à toutes les communes du canton qui désirent donner à la gestion de leurs espaces verts une orientation plus écologique. Notre association propose ses conseils aux personnes responsables de l'entretien des surfaces communales, ce qui pourrait conduire à une certification « commune favorable aux papillons ».

Villarepos : agrandissement de notre réserve naturelle

Dans le cadre du remaniement parcellaire de Villarepos, notre association a pu acquérir un terrain attenant à la parcelle des Overesses déjà en notre possession. Cette aulnaie, sans intérêt pour l'exploitation forestière, présente une bonne structure, avec des vieux arbres et du bois mort, une strate arbustive diversifiée et quelques chênes et frênes en lisière. Elle est parcourue par un petit ruisseau et complète avantageusement le réseau formé par le site de reproduction des batraciens d'importance nationale et le cordon boisé situés à l'ouest.

Réserve naturelle de l'Auried

Comme chaque année, l'Auried a bénéficié d'un entretien ciblé. Des bénévoles lui ont consacré 4 après-midi de travail, le reste a été effectué par les employés du VAM (association pour des mesures actives sur le marché du travail). Ces mesures d'entretien, comme la pâture, visent à maintenir un milieu favorable à des espèces rares, en empêchant que la forêt ne se développe.

L'Auried reste un but d'excursion privilégié. Outre les promeneurs et les ornithologues, de nombreux visiteurs font le déplacement pour entendre le concert des amphibiens. Plus de 500 personnes ont pris part à des excursions guidées.

Malheureusement la réserve a été la cible d'actes de vandalisme à plusieurs reprises. Des vandales ont saccagé les panneaux didactiques, coupé la clôture électrique des parcs et démoli l'observatoire. Pro Natura a porté plainte. Malgré cela, l'année 2006 est un succès : la rainette se porte bien, avec plus de 400 mâles chanteurs recensés.

Jeunes et Nature

2006, encore une année pleine de découvertes nature pour le groupe jeunes de Pro Natura ! En effet, 8 sorties ont eu lieu cette année. Les thèmes explorés sont aussi diversifiés que la nature qui nous entoure. Voyez plutôt : Astronomie (Sentier planétaire en février), Faune et flore (Oiseaux de nos régions en mars, Blaireaux en mai, Fleurs et papillons en juillet), Agriculture (élevage des chèvres en juin), Cuisine (Cuisine du marché en avril, Automne et biscômes en novembre) et pour couronner l'année, un Noël magique en forêt au mois de décembre.

Les sorties ont accueilli en moyenne 8 à 10 participants, sous l'encadrement d'un groupe de moniteurs dynamiques. Malheureusement, 3 sorties (Promenons-nous dans les bois en juillet, Bouquetins en septembre et Feuilles d'automne en novembre) ont dû être annulées, faute de participants inscrits. Nous rappelons que le groupe accueille des enfants dès 6 ans (ou plus, en fonction des sorties), curieux de découvrir par les sens, le jeu ou l'observation, le monde passionnant qui les entoure. Les enfants qui ne sont pas encore membres de Pro Natura sont aussi les bienvenus.